

# ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

## Examen professionnel

Epreuve du jeudi 26 mars 2026

## SUJET

Epreuve : Epreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : 1h30

Coefficient : 2

---

**CONSIGNES : à lire attentivement avant de prendre connaissance du sujet :**

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom, ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni un nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les questions peuvent être traitées dans l'ordre qui vous convient à condition d'en indiquer le numéro sur la copie.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 8 pages (y compris celle-ci). Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué  
*S'il est incomplet, en avertir le surveillant*

## **LISTE DES DOCUMENTS :**

- Document 1 :** Affiche de la campagne 2023-2024 "Ne minimisons pas ce que vivent les enfants" : une campagne nationale pour sensibiliser à la lutte contre le harcèlement à l'École – [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) – 1 page.
- Document 2 :** « Et si on leur lâchait la grappe ? » - Magazine Parents de Juillet/Août 2025 - 2 pages.
- Document 3 :** « Le centre de loisirs visite la musée Haribo à Uzès » - Article du journal Midi-Libre - 1 page.
- Document 4 :** Extrait de la page « Le contrôle de l'Etat » du site « Accueils collectifs de mineurs - Réglementation et Conseils des SDJES de la région Centre Val de Loire », <https://acm-cvl.fr> – 1 page.

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

---

## **QUESTIONS**

### **1. QUESTION 1 – Le harcèlement**

(sur 5 points)

Cette affiche (DOCUMENT 1) est apposée dans les locaux d'un internat scolaire qui sert de centre de vacances l'été. Vous y êtes adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe en charge d'un groupe de dix adolescents de 15 -17 ans lors d'un séjour.

1.1. A quelle problématique fait référence cette affiche ? Comment est-elle illustrée dans ce document ? (1 point) Cette sous-réponse doit faire 5 lignes environ.

1.2. De façon générale, lors d'un séjour avec un tel groupe d'adolescents, citez trois signaux qui peuvent être évocateurs du harcèlement d'un jeune par un autre membre du groupe ? (1,5 point)

Vous avez décelé certains de ces indicateurs et craignez qu'il y ait une situation de harcèlement.

1.3. Il vous revient dans un premier temps d'échanger avec la victime présumée. En 5 à 10 lignes, comment vous y prenez-vous pour instaurer le dialogue avec elle et quelles conditions matérielles mettez-vous en œuvre ? (1 point)

1.4. Dans un second temps, vous devez parler avec l'harceleur présumé. En 5 à 10 lignes, quelle posture adoptez-vous (quel ton employez-vous, quels rappels aux règles faites-vous et quelles conséquences auxquelles il s'expose lui rappelez-vous) ? (1,5 point)

### **2. QUESTION 2 - Le lâcher-prise éducatif**

(sur 5,5 points)

Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe dans un accueil périscolaire en école maternelle, vous accompagnez de jeunes enfants âgés de 3 à 6 ans dans leurs activités quotidiennes (jeux libres, ateliers manuels, repas, temps calmes...) le matin et durant la pause méridienne.

Vous constatez que certains parents ont tendance à intervenir très fréquemment dans les apprentissages de leur enfant et s'inquiètent dès qu'il « fait mal » ou se trompe. Lors d'un échange avec une mère particulièrement anxieuse, celle-ci vous confie :

« Mon fils veut tout faire seul, mais il n'y arrive pas... j'ai peur qu'il se décourage ou se fasse mal ».

À la suite de cette situation, votre responsable vous remet l'article joint (DOCUMENT 2) et vous demande de réfléchir à la posture éducative à adopter vis-à-vis des enfants et des familles.

2.1. A l'aide du DOCUMENT 2, comment lui expliqueriez-vous l'importance de laisser son enfant expérimenter même au risque « de mal faire » ? (2,5 points)

Cette sous-réponse doit faire 5 à 10 lignes environ.

2.2. Comment pouvez-vous encourager l'autonomie d'enfants de maternelle dans le cadre de vos activités quotidiennes en accueil périscolaire du matin et durant le temps de restauration scolaire ? (2,5 points)

2.3. Dans le DOCUMENT 2 la psychologue pointe du doigt certains parents qui continuent à « materner » leur enfant. Quelle définition donneriez-vous de ce verbe dans ce contexte ? (0,5 point)

### **3. QUESTION 3 - La visite d'un musée**

(sur 5 points)

Sur la base du DOCUMENT 3 :

3.1. Présentez brièvement le DOCUMENT 3 : nature, objet, contenu. (1,5 point)

3.2. Avec votre expérience et vos connaissances professionnelles, quelles pourraient-être les raisons qui ont amené l'équipe d'animation à faire le choix de la sortie présentée dans le DOCUMENT 3 ? Donnez 3 raisons possibles. (1,5 point)

En vous appuyant sur vos connaissances :

Vous êtes l'un des adjoints d'animation principaux de 2ème classe d'un centre social en zone rurale, éloigné des principaux musées et centres culturels du territoire, qui reçoit des enfants et des personnes âgées. Vous encadrez aujourd'hui le groupe de seniors et organisez la visite d'un musée d'art contemporain.

3.3. En matière de sécurité, qu'emportent les animateurs pour cette sortie ? (1 point)

3.4. Proposez deux activités que vous pourriez mettre en œuvre avec ce public senior au retour dans la structure. Il devra s'agir d'activités stimulant la mémoire pour l'une et favorisant la motricité fine des personnes âgées pour l'autre. (1 point)

### **4. QUESTION 4 - Le contrôle de l'Etat**

(sur 4,5 points)

4.1. Lister les acteurs pouvant intervenir lors d'un contrôle d'ACM (Accueil Collectif pour Mineurs) mentionnés dans le DOCUMENT 4. (1,5 point)

4.2. Dans le texte (DOCUMENT 4), il est mentionné que « les mineurs accueillis collectivement pendant le temps des vacances et des loisirs sont sous la protection du Préfet, qui délègue ce rôle aux SDJES ». Quel mot est représenté par la lettre E du sigle SDJES ? (0,5 point)

Vous êtes en poste dans un ACM et accueillez un matin une conseillère jeunesse et sports pour un contrôle.

4.3. Citez six documents qui doivent être présents lors de cette visite. Vous présenterez votre réponse sous forme d'un tableau permettant de distinguer trois affichages obligatoires et trois documents non affichés mais dont la détention est requise par la réglementation. (2,5 points)

# DOCUMENT 1

Source : Affiche de la campagne 2023-2024 "Ne minimisons pas ce que vivent les enfants" : une campagne nationale pour sensibiliser à la lutte contre le harcèlement à l'École – [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Victime ou témoin de harcèlement ?

Pour trouver une solution, parlez-en à une personne de confiance ou appelez le 3018.

Plateforme nationale pour les victimes de harcèlement :  
Service et appel gratuits - Numéro d'appel national

# 3018

**NON AU HARCÈLEMENT**

[WWW.NONAUHARCÈLEMENT.EDUCATION.GOUV.FR](http://WWW.NONAUHARCÈLEMENT.EDUCATION.GOUV.FR)

Source : « Et si on leur lâchait la grappe ? » - Magazine Parents de Juillet/Août 2025.

## DOSSIER

# “ Et si on leur lâchait la grappe ? ”

HÉLOÏSE JUNIER, PSYCHOLOGUE



Pour que nos enfants vivent leurs premières fois, il faut aussi qu'on les y autorise. Rien de plus simple sur le papier... Dans la réalité, un tas de freins plus ou moins conscients nous empêchent parfois de les laisser grandir. Héloïse Junier\*, psychologue spécialisée sur la petite enfance a répondu à toutes nos interrogations.

## Parents : Pourquoi est-ce si important de savoir laisser les enfants “faire tout seul” ?

**H. J. :** Quand les enfants sortent de leur zone de confort, tentent une nouvelle expérience, ils acquièrent de nouvelles compétences et un autre degré de confiance en eux. La nature est bien faite puisqu'ils réclament cette recherche d'apprentissage et de découverte pile lorsqu'ils en sont capables. C'est un processus naturel que suivent tous les êtres humains. Typiquement, c'est le petit de 2 ans qui insiste pour enfiler ses chaussures tout seul. Si on l'en empêche en faisant à sa place, il hurle ! Et surtout, au-delà de la crise, on risque de lui faire perdre son envie d'autonomie. C'est une fenêtre à ne pas louper durant la petite enfance.

## Parfois c'est hyper tentant de faire à leur place pour gagner du temps et de l'efficacité ?

**H. J. :** C'est vrai ! Quand les petits se débrouillent seuls pour la première fois, c'est souvent lent et mal fait. La chaussure gauche sur le pied droit. La tenue vestimentaire improbable... Pareil pour des enfants plus grands qui vont mettre la table en inversant les couverts ou se tromper de pain à la boulangerie. Mais c'est un vrai besoin pour l'enfant d'expérimenter et si on éteint cette

flamme, il risque de trop se reposer sur nous par la suite et de perdre confiance en ses propres capacités. En revanche, on peut l'aider à “faire seul” en fonction de son âge et de son tempérament.

## Et si on a loupé le coche ?

**H. J. :** Les parents ont très peur de ne pas pouvoir revenir en arrière et changer les habitudes, mais c'est toujours rattrapable ! Le cerveau de l'enfant est plastique ! On peut donc lui parler de notre “erreur” et lui dire sur chaque action qu'il a du mal à faire sans nous « Tu es capable » pour qu'il élargisse sa marge de manœuvre. Je recommande aussi tout ce qui peut aider l'enfant à gagner en autonomie, les rituels affichés sur le mur par exemple. Et un apprentissage progressif, avec des repères.

“ La première fois, c'est souvent lent et mal fait. Mais c'est un vrai besoin pour l'enfant d'expérimenter. ”

## On peut surprotéger l'enfant pour d'autres raisons ?

**H. J. :** Il peut y avoir des freins plus inconscients. Parfois on a envie de continuer à mater et donc on brosse les dents à notre enfant de 8 ans :-). Ce genre de comportement, ce besoin de beaucoup de proximité physique, traduit aussi notre besoin de contrôle. Ça peut être très inconfortable de lâcher. Cela requiert alors un vrai travail sur soi.

# SEUL, Pour la 1<sup>re</sup> fois:



## Comment lâcher prise de manière adaptée ?

**H. J :** Il ne faut pas donner à l'enfant un objectif qu'il n'est pas capable d'atteindre. S'il se retrouve en situation périlleuse, ça sera défavorable pour sa confiance en lui et ça freinera d'autres tentatives. Cela demande donc de bien observer ses enfants et de jauger leurs compétences. Et si jamais les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes de l'enfant, on baisse un peu la difficulté sans parler d'échec pour autant. Par ailleurs, on respecte aussi les limites de sécurité. Par exemple, si on juge qu'une partie du trajet pour l'école n'est pas sûre, on fait ce bout de chemin avec lui.

## Est-ce que tous les enfants sont égaux face à cette volonté de grandir ?

**H. J :** C'est un phénomène naturel mais la place dans la fratrie joue généralement ! Majoritairement, pour

l'aîné, on a très peur de tout, alors on est très limitant et exigeant. Le deuxième prend souvent plus de risques, on est moins sur son dos.

Par ailleurs, si l'enfant est de nature très réactive au stress, il aura plus de mal à s'aventurer à l'extérieur. À nous de sonder les raisons de son manque d'allant. Est-ce dans un domaine précis ou tous ? Est-ce un manque de motivation ou de confiance en lui ? À nous de sentir et d'adapter notre comportement en fonction de ce qu'on est capable de lâcher ou non. La seule règle reste la sécurité à garantir. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR K. A.-B.

*« Il ne faut pas donner à l'enfant un objectif qu'il n'est pas capable d'atteindre. »*

\*Auteure de "Frères et sœurs : une relation fascinante entre complicité et rivalité", éd. Les Arènes.

Source : « Le centre de loisirs visite la musée Haribo à Uzès » - Article du journal Midi-Libre.

## **Saint-Clément-de-Rivière**

### Le centre de loisirs visite le musée Haribo® à Uzès

Pour clôturer la première semaine des vacances de printemps, les animateurs du service jeunesse du Centre de loisirs ont amené des enfants à Uzès.

Tout d'abord ils ont visité le haras national, accompagnés par des guides professionnels. Une visite très intéressante de deux heures leur a permis de comprendre l'activité du haras, des métiers d'autrefois et ceux d'aujourd'hui, mais aussi le rôle de l'Institut français du cheval et de l'équitation. Après un repas tiré du sac ils ont rejoint le musée Haribo®,

paradis des gourmands de tous âges. Ils ont découvert les secrets de fabrication des célèbres bonbons, des publicités anciennes, maquettes de salle des machines et ses ensacheuses pour un moment de plaisir et de dégustation dans une ambiance ludique.

Le groupe a vécu un voyage à travers le musée avec Alice, le lapin blanc et le chapelier pour les 50 ans du Chamallow. Une fois de plus le centre de loisirs a fait vivre aux jeunes Saint-Clémentois une superbe journée.

► Correspondant Midi Libre : 06 27 02 26 04



Photo souvenir au musée Haribo®.

Source : Extrait de la page « Le contrôle de l'Etat » du site « Accueils collectifs de mineurs - Réglementation et Conseils des SDJES de la région Centre Val de Loire », <https://acm-cvl.fr>

### **Le contrôle de l'État**

En vertu du principe de protection des mineurs, tout mineur qui n'est pas avec ses parents est placé sous la surveillance d'une autorité publique. Les mineurs accueillis collectivement pendant le temps des vacances et des loisirs sont sous la protection du Préfet, qui délègue ce rôle aux SDJES, qui sont rattachés depuis janvier 2021 aux directions des services départementaux de l'éducation nationale. Les agents "jeunesse et sports" vont à ce titre s'intéresser à l'ensemble des aspects de l'accueil, et mener tant un contrôle réglementaire qu'une évaluation pédagogique, qui consiste à s'assurer de la **qualité éducative** de l'accueil.

#### **Objet du contrôle :**

Les conditions sanitaires, matérielles, morales et éducatives des accueils de mineurs sont soumises au contrôle de l'autorité publique. Cette action de police administrative, dont l'objectif est avant tout préventif, est confiée au préfet qui l'exerce avec le concours de fonctionnaires ou agents de l'État. S'opposer à un contrôle administratif du centre peut entraîner sa fermeture.

Les inspecteurs et les conseillers Jeunesse et Sports vont balayer lors d'un contrôle tous les aspects de la vie du centre et le centre lui-même (locaux, encadrement, personnel, activités, hygiène, sécurité, alimentation), ainsi que les conditions de réalisation des stages pratiques BAFA et BAFD.

Le médecin du service départemental de la protection maternelle et infantile (Conseil départemental) va quant à lui s'intéresser à l'organisation du centre, son fonctionnement et l'aménagement des locaux, dès lors que l'accueil concerne des enfants de moins de six ans.

